



MRC du  
**HAUT-SAINT-LAURENT**

## AVIS PUBLIC D'ADOPTION

### Règlement de contrôle intérimaire 346-2024 de la MRC du Haut-Saint-Laurent

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent à l'effet que lors de la séance ordinaire de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 27 novembre 2024, **règlement de contrôle intérimaire n° 346-2024, assurant la protection de certains immeubles construits avant 1940**, a été adopté.

DONNÉ À HUNTINGDON, 9 décembre 2024.

Pierre Caza  
Directeur général et greffier-trésorier

---

### Règlement de contrôle intérimaire 346-2024 de la MRC du Haut-Saint-Laurent

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis susdit en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 8H00 et 4H00 le 10<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10<sup>e</sup> jour de décembre 2024.

Directrice générale et  
greffière-trésorière